



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

MICHOUD

Nom

Prénoms *Célestin Jean*

Grade *soldat de 2^e classe*

Corps *158^e Régiment d'Infanterie*

N^o *26221* au Corps. — Cl. *1909*

Matricule. *2248* au Recrutement *tenney*

Mort pour la France le *3 Avril 1916*

à l'assaut de Cambrai (Meuse)

Genre de mort *tué à l'ennemi*

Disparu

Né le *19 Décembre 1889*

à *Saint-Paul* Département *de la Haute-Savoie*

Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N^o.

Jugement rendu le *5 Oct 1921*

par le Tribunal de *Chamonix les Bains*

acte ou jugement transcrit le *25 Oct 1921*

à *Saint-Paul (H^{te} Savoie)*

N^o du registre d'état civil

101-708-1922. [2043A]

Cette partie
n'est pas à remplir
par le Corps.

n° 58

MICHOUD Célestin Jean,
frère de Jean Claude n° 75 et
Jean, domicilié Chez Gaillet,
dit Nini,

Lieu d'inhumation:

département: Meuse

commune: Fleury-Devant-Douaumont

lieu: Nécropole nationale

Douaumont

Tombe: individuelle n°5705

Transcription du jugement déclaratif

N^o 21

DÉCÈS

de

Michoud
Célestin Jean

En la signification à nous faite le vingt-quatre octobre mil neuf cent vingt-un, nous avons intérieurement transcrit le jugement susant. Audience du cinq octobre mil neuf cent vingt-un le Tribunal Civil de la première instance de Chamonix, tenu en Chambre mil neuf cent vingt-un, au Conseil au heure de jugement M. M., est décédé. Quenot, président, Demangeat, juge, Bacheleret, juge suppléant, en présence de M. Gagne, Procureur de la République, assistés de Schaub, commis-greffier, a rendu le domicile à jugement susant par ces motifs. Déclare constant le décès du soldat Michoud Célestin Jean, né à Saint-Paul le dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf fils de Jean Marie et de Anne Marie Victoire du 158^e Régiment et de l'Infanterie. Mort pour la France à la date présumée du trois avril mil neuf cent seize. Autant la transcription du Dresse le présent sur les registres de décès de mil neuf cent vingt-un, l'année courante de la Commune de Saint-Paul, sur la déclaration de Paul et de son mention ainsi que mention de sa transcription en marge des registres de la même commune à la date du décès. Transcrit par

qui, lecture faite, ont signé avec Nous, *Alexandre Delajoux*
Maire de Saint-Paul Officier de l'Etat Civil

le vingt-cinq octobre mil neuf cent vingt-un

— Les Déclarants, L'Officier de l'Etat Civil,